



Doc. 11573

14 avril 2008

La coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maghreb dans la lutte contre l'exclusion sociale

Proposition de résolution¹

déposée par Mme Christine McCafferty et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire attire l'attention sur le fait que l'exclusion sociale, en raison de la mondialisation, est un grave problème qui touche aussi bien les Etats membres du Conseil de l'Europe que les pays du Maghreb. Cette interaction entre les deux rives de la Méditerranée, confrontées aux mêmes défis sociaux, ne peut plus être combattue sans concertation. Le Conseil de l'Europe se doit donc de poursuivre sa collaboration avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour mettre en place des stratégies globales et communes de lutte contre l'exclusion sociale.

L'exclusion sociale dans les pays du Maghreb entraîne un phénomène de paupérisation qui a des conséquences dans de nombreux domaines et affecte les politiques liées à l'enfance (maltraitance, illettrisme), à la santé (accès aux soins) et aux questions sociales (ségrégation sociale, égalité des chances).

L'exclusion sociale entraînant l'émigration, les Etats membres du Conseil de l'Europe, déjà frappés par ce phénomène, sont confrontés à de nouvelles formes d'exclusion sociale (discrimination à l'embauche, au logement), mais également à la pauvreté ou au chômage qui touchent plus durement les populations maghrébines installées en Europe ainsi que leurs enfants et petits-enfants, devenus des citoyens européens.

De ce fait, l'Assemblée rappelle que le 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, ainsi que ses [Résolutions 1506 \(2006\)](#) et 1598 (2008), et ses [Recommandations 1724 \(2005\)](#) et 1825 (2008) appelaient à une coopération renforcée avec les pays du Maghreb.

Ainsi, l'Assemblée parlementaire ne ferait que prolonger les travaux engagés par d'autres institutions ou organes du Conseil de l'Europe tels que le Centre Nord-Sud qui promeut une interdépendance mondiale et des politiques de solidarité, ou le réseau MedNet, réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions du Groupe Pompidou.

En conséquence, il apparaît nécessaire de poursuivre dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale cette collaboration engagée avec les pays du Maghreb.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, pour rapport: Renvoi no 3445 (Commission permanente, 29 mai 2008).



Signé²:

McCAFFERTY Christine, Royaume-Uni
BĒRZINŠ Andris, Lettonie, ADLE
BLANCO GARCÍA Jaime, Espagne
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
OLSSON Kent, Suède
RODRIGUES Ricardo, Portugal
ROSSI Alessandro, Saint-Marin
SARIKAS Fidas, Chypre, SOC
ÜNAL Mustafa, Turquie, PPE/DC
URBÁNI Milan, République slovaque
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
WODARG Wolfgang, Allemagne

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste